



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Jacques ROBIN, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
M. Antonio PEREZ RAMOS a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Josette CHAMBOUX a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Béatrice HUEHN

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

3.6. AFFAIRES FONCIÈRES - CONSORTS GREFFIER / COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX

Madame le Maire,

RAPPELLE que dans le cadre de la régularisation du chemin des Monaz, l'acquisition de terrain est nécessaire.

PROPOSE à l'assemblée d'acheter la parcelle cadastrée A 1576, d'une contenance de 99 m², située au lieu-dit « Prambet », appartenant aux Consorts GREFFIER, les propriétaires ayant donné leur accord pour céder cette parcelle à 10 euros /m² pour la régularisation du chemin des Monaz.

PRECISE, qu'au vu de sa valeur, cette transaction n'est pas soumise à l'avis de France Domaine.

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

Vu l'article L1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les personnes publiques ont qualité pour passer en la forme administrative des actes d'acquisition d'immeubles,

Considérant l'accord écrit des propriétaires en date des 18, 21, 22, 24 et 25 septembre 2024 pour céder cette parcelle à la commune pour une valeur de 10 euros/m²,

... / ...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'achat de la parcelle cadastrée A 1576, d'une contenance de 99 m², située au lieu-dit « Prambet », appartenant aux Consorts GREFFIER pour une valeur de 10 euros/m².

PRECISE qu'en raison de leur destination, les parties de parcelles acquises par la commune seront classées de fait dans le Domaine Public communal.

PRECISE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune et que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer l'acte de vente, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

29 OCT. 2024

29 OCT. 2024



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 octobre 2024

Le Maire – Catherine BASTARD



La secrétaire de séance – Béatrice HUEHN